

LE RENDEZ-VOUS NUMÉRIQUE

SaaS, Cloud et autres accès à l'information

Inf. 11

Du serveur installé au sein de l'office au nuage informatique, Thierry Arnaly, président de FoxNot, évoque les différentes manières de stocker et d'accéder aux données et logiciels de l'étude : le cloud et le mode SaaS sont l'avenir, avec quelques précautions toutefois.



Il est d'usage que chaque étude possède un serveur, ordinateur aux capacités supérieures à la moyenne qui remplit plusieurs usages mutualisés pour le compte des autres ordinateurs

de l'office. Par exemple, il peut gérer les mails, les bases de données et les fonctionnalités communes, notamment des logiciels de rédaction d'actes.

Ce mode de fonctionnement centralisé présente plusieurs inconvénients : pannes du serveur qui paralysent tous les postes de travail, coût de renouvellement récurrent et pas toujours maîtrisable (matériels, licences, paramétrage, etc.), mises à jour nécessitant l'intervention de professionnels de l'informatique, sécurité relative des données (à propos de la saturation d'un serveur, du répartitionnement pour accroître sa durée d'utilisation : *SNH 2/18 inf. 14*). Mais il a aussi un avantage : les données et fonctionnalités du serveur restent accessibles en cas de coupures d'Internet même si, aujourd'hui, celles-ci sont rares, les connexions étant de plus en plus fiables.

Des accès à l'information externalisés

De nouvelles organisations sont proposées, le Cloud et le mode SaaS.

Dans le premier cas, avec l'informatique nuagique selon la dénomination française, le serveur ne se trouve plus dans l'étude, mais « dans les nuages ». Les données et fonctionnalités sont hébergées par un opérateur extérieur, mais le lieu où elles sont stockées et où se passent les opérations n'est pas précisément connu. Ce point est sensible. Il est bon de savoir que certains opérateurs n'ont pas de localisation en France,

avec les risques que cela peut avoir sur les données. Or, le notaire doit s'assurer de la conformité de son prestataire avec le règlement général à la protection des données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018 (*lire à cet égard les recommandations d'Aurélië Merquiol, présidente de Cl. not, SNH 16/18 inf. 15*). Il devra donc veiller à ce que l'hébergeur auquel il fait appel précise la localisation de ses serveurs.

// Cloud ou SaaS pour réduire les coûts informatiques //

Plus simple que le cloud, les applications en mode SaaS, Software as a Service. Dans ce cas, ce ne sont pas toutes les fonctionnalités du serveur qui sont externalisées, mais seulement un usage particulier. Un logiciel en mode SaaS est fourni comme un service, à l'instar de la fourniture d'eau ou d'électricité. Il suffit d'avoir un ordinateur connecté à Internet et le notaire utilisateur travaille comme si le logiciel se trouvait sur son propre serveur. Là aussi, il faut savoir où se trouvent les données collectées. Le notaire doit privilégier les prestataires qui s'engagent à ce que les données soient stockées et sécurisées en France. S'il utilise un service tel que Dropbox - ce qui se rencontre parfois dans les études ! ? - les informations se trouvent en Californie et, de facto, sont à disposition de Dropbox. L'utilisation du mode SaaS pour les logiciels de rédaction d'actes commence à devenir une réalité. À moyen terme, la plupart de ces logiciels seront accessibles directement



depuis un smartphone ou une tablette sans nécessiter la puissance d'un serveur, ni même celle d'un ordinateur de bureau.

Les nombreux atouts d'une externalisation

Parmi les avantages, un fonctionnement des logiciels mieux sécurisé. En effet, les entreprises spécialisées garantissent le maintien opérationnel du serveur matériel, les mises à jour système et logicielles, l'application de politiques de sécurité des accès et les sauvegardes. Un autre avantage est l'accès permanent et à partir de n'importe quel poste informatique, ce qui facilite le télétravail, tendance en voie de développement. Dernier avantage de ces nouvelles organisations et non des moindres, la réduction des coûts. En plus des économies substantielles en termes d'achat de matériel et de licences, d'énergie et de place, le temps gagné à ne plus se préoccuper des questions informatiques pourra être consacré par le notaire à son cœur d'activité et à des tâches productives.

En conclusion, l'externalisation des services et des serveurs est une direction structurante à donner à son informatique professionnelle. Avec l'amélioration permanente des réseaux, filaires et mobiles, elle va dans le sens de l'histoire, mais il y a lieu d'y aller pas à pas. Aujourd'hui, le serveur « en local » est au centre du système d'informations de l'étude. Demain, le réseau intelligent prendra une place centrale. La mise en œuvre de nouvelles technologies nécessitera un accompagnement et une conduite du changement dans toutes les études. Même si elle apportera rapidement une simplification des tâches, cette mutation entraînera des résistances.